

Vos questions / nos réponses

HHC positif test urinaire

Par [Niko57280](#) Postée le 02/05/2023 19:16

Bonjour toi ! J'ai fumé du HHC à 20% et à 0,19% de thc . J'ai fumé 1g en quelques soirées (vendredi soir, samedi soir et dimanche soir) et rien fumé le lundi. Je suis suivi dans une clinique des addictions depuis des années,pour avoir été poly-toxicomanne. Bref Mardi rdv chez eux,et je leurs explique que j'ai fumé du HHC à 0,19% de thc. Par curiosité j'ai demandé à faire une analyse urinaire pour savoir si j'étais positif au cannabis. Et bim, clairement positif au thc ! Alors ma question,au vu de la longévité de durée marqué dans un narcotchek urinaire, au bout de combien de temps je le serais plus? Et vu qu'un test salivaire par la police si je me fais contrôler, quand est-ce que je serais plus positif ??

Mise en ligne le 05/05/2023

Bonjour,

Vous nous indiquez avoir consommé 1g en 3 soirs, de HHC 20% contenant 0.19% de THC. Vous avez effectué un dépistage urinaire au THC qui s'est révélé positif. Vous souhaiteriez connaître les délais de positivité au THC dans les urines et la salive en cas de contrôle routier.

Il va nous être difficile de vous apporter une réponse précise. En effet, le HHC est un produit relativement récent sur le marché. Par conséquent peu d'études ont été faites à ce sujet. Cependant, nous savons que certains usagers réguliers de CBD contenant 0.3% de THC ont été contrôlés positifs aux tests salivaires.

Pour information, ce que l'on sait sur le HHC (hexahydrocannabinol) c'est qu'il s'agit d'un cannabinoïde présent en très faible quantité dans les graines et le pollen de cannabis. Le HHC que l'on trouve dans le commerce n'est pas extrait du cannabis mais il est synthétisé. La fabrication du HHC consiste à mélanger des cannabinoïdes avec de l'hydrogène, auxquels sont ajoutés d'autres produits chimiques (solvants, métaux lourds...). Ce procédé s'appelle hydrogénation, mais les détails précis de sa mise en œuvre ne sont pas connus (notamment les produits chimiques utilisés et leur toxicité). Il n'existe pas de recherches scientifiques sur les risques immédiats ou à long terme de la consommation de HHC.

En conséquence, nous savons que les délais de détection du THC dans la salive sont plus courts que dans l'urine. Pour vous donner un ordre idée, vous trouverez en bas de page un lien vers notre tableau des durées de positivité au THC concernant le cannabis. Sont précisées également les différences faites entre les

fréquences de consommation pour vous repérer dans les délais de détection de la substance. Bien entendu, ces délais seront forcément plus longs puisque le cannabis contient des teneurs en THC bien plus importantes que celles du HHC ou du CBD.

Enfin concernant votre demande, sachez qu'il est possible de vous procurer des autotests salivaires vendus en pharmacies ou sur internet. Cela vous permettra d'évaluer où vous en êtes en termes de présence de THC. Ainsi, vous pourrez mieux appréhender la situation au regard de la conduite automobile et prendre vos dispositions.

Par ailleurs, comme nous vous l'indiquions plus haut. S'agissant d'un produit récent, une étude portée par le Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) de Paris est en cours. Cette étude a pour objectif de mieux connaître la composition des produits vendus sous le nom de CBD ou "cannabis light" en lien avec des effets inattendus ou une positivité au THC.

Aussi, si vous souhaitez contribuer à cette enquête, nous vous transmettons en bas de page un lien avec les coordonnées du CEIP de Paris. Si vous en êtes d'accord et que le CEIP considère que c'est utile, il est possible d'adresser un échantillon en vue d'une analyse de produit. Il n'y a pas de certitude car la nature de l'échange permettra de définir l'opportunité de la démarche.

De votre côté, si une analyse est faite, le CEIP pourra vous transmettre les résultats pour connaître la composition du HHC. S'il n'y a pas d'analyse de produit, cet échange vous permettra néanmoins de mieux comprendre la positivité au THC.

En attendant, si vous ressentez le besoin d'échanger autour de votre situation, vous pouvez contacter nos écoutants par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), tous les jours de 8h à 2h ou par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

En savoir plus :

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)